



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

chômage

Question écrite n° 32399

Texte de la question

M. Éric Straumann interroge M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur l'évolution du taux de chômage dans le bassin de vie de Colmar entre 2010 et 2012.

Texte de la réponse

Le taux de chômage localisé sur la zone d'emploi de Colmar est passé de 7,8 % au 1er trimestre 2010 à 8,1 % au 4e trimestre 2013, soit une augmentation de 0,3 points en près de 4 ans. Plus précisément, entre le 1er trimestre 2010 et le 2e trimestre 2011, il a d'abord diminué à 7,3 % pour ensuite augmenter continûment jusqu'au 1er trimestre 2013 avant de se stabiliser à 8,4 % jusqu'au 3e trimestre 2013. Au 4e trimestre 2013, il aurait diminué à 8,1 % (données provisoires) Les séries sont disponibles sur le site de l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), thème travail-emploi/chômage.

Données clés

Auteur : [M. Éric Straumann](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32399

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juillet 2013](#), page 7410

Réponse publiée au JO le : [19 août 2014](#), page 7072